

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 13 SEPTEMBRE 2016**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, assistante greffière et secrétaire du conseil, sont également présents.

Au début de la séance, monsieur le maire Trudeau procède à la lecture d'une déclaration concernant les sujets suivants :

- *L'état de la situation concernant l'ancien site d'entreposage illégal de BPC situé à 86, boulevard Hymus ;*
- *Les rénovations en cours à l'hôtel de ville.*

2016-482-1 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Ajout d'un sujet à l'item « varia » concernant le rejet des soumissions relativement à l'installation et l'enlèvement des décorations de Noël pour 2016, 2017 et 2018 ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » concernant l'octroi d'un contrat relativement à la construction et à l'installation d'une stèle avec écrans dynamiques.

2016-483 PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES ADOLESCENTS AU VOLANT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE proclamer la semaine du 16 au 22 octobre 2016 comme étant « la Semaine nationale de la sécurité des adolescents au volant », à Pointe-Claire.

2016-484 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENTS PC-2786-9-PD1 ET PC-2791-1-PD1

Se tient une consultation publique concernant les projets de règlement suivants :

PC-2786-9-PD1 - Règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 afin de permettre à l'intérieur d'un immeuble, une séparation coupe-feu au lieu d'un mur de blocs de béton, entre les locaux d'un bâtiment industriel multi-occupants ;

PC-2791-1-PD1 – Règlement modifiant le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les usages additionnels dans les habitations unifamiliales détachées ;

À la demande de monsieur le maire Trudeau, l'assistante greffière explique la nature des projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption ;

L'assistante greffière précise que le projet de règlement PC-2786-9-PD1 n'est pas assujéti au processus d'approbation référendaire ;

L'assistante greffière précise que le projet de règlement PC-2791-1-PD1 est assujéti au processus d'approbation référendaire;

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil en provenance de la salle concernant ces projets de règlement.

2016-485 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 août 2016.

2016-486 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées, étant des citoyens de Pointe-Claire, concernant les sujets suivants :

Monsieur Yvon Calbert :

- Enfouissement des fils afin d'éviter les pannes d'électricité longues et fréquentes dans le Village de Pointe-Claire ;
- Suite au rejet des soumissions à l'item 30.05, est-ce que le Centre Noël-Legault situé au 245, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore sera rénové.

Monsieur Yves Hamelin :

- Suivi concernant l'antenne Telus installée à proximité de son domicile.

Madame Brigitte Watson :

- Entretien écologique des pelouses ;
- Félicite les membres du conseil pour leur virage plus environnemental.

Madame Susan Weaver :

- Le règlement modifiant le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les usages additionnels dans les habitations unifamiliales détachées.

D'autres questions sont adressées aux membres du conseil par une personne n'habitant pas à Pointe-Claire dont le nom est ci-après indiqué concernant le sujet suivant :

Monsieur Alex Tyrell, Parti vert du Québec

- Date à laquelle le rapport des analyses concernant le site d'entreposage illégal de BPC, situé au 86, boulevard Hymus, sera préparé ;
- Date à laquelle le rapport des analyses concernant le site d'entreposage illégal de BPC, situé au 86, boulevard Hymus, sera publicisé ;
- Tests à être faits sur les lots résidentiels.

2016-487 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 AFIN DE PERMETTRE À L'INTÉRIEUR D'UN IMMEUBLE, UNE SÉPARATION COUPE-FEU AU LIEU D'UN MUR DE BLOCS DE BÉTON, ENTRE LES LOCAUX D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL MULTI-OCCUPANTS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter un règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 afin de permettre à l'intérieur d'un immeuble, une séparation coupe-feu au lieu d'un mur de blocs de béton, entre les locaux d'un bâtiment industriel multi-occupants, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-612-8630.

2016-488 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION DU SERVICE « INSPECTION – SÉCURITÉ PUBLIQUE » DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Le conseiller Iermieri donne avis à l'effet qu'un règlement concernant la création du service « Inspection – Sécurité Publique » de la Ville de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-489 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2712 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES DE L'ANNÉE 2017

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,

Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire, en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2017, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8546.

2016-490 APPROBATION – PIIA – 26, AVENUE PRINCE-EDWARD

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 26, avenue Prince-Edward exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} août 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme les 13 et 21 juillet 2016 :

- Plans - 2016-07-21 ;
- Élévations ;

- Implantation et devis ;
- Échantillons ou équivalents :
 - Matériaux de revêtement : Brique rouge existante ;
 - Bois - Canoxel - Bois de santal/Sierra ;
 - Pierre - Technobloc – Brun miel pâle ;
 - Détails architecturaux et bordures : Bois - Canoxel - Brun commercial ;
 - Fascia et soffites : Aluminium - Brun commercial ;
 - Fenêtres : PVC - Prestige - Brun commercial ;
 - Porte d'entrée et porte de garage : Aluminium - Brun commercial ;
 - Toiture : Bardeaux d'asphalte - BP – Étain ;

et ce, relativement à la construction d'un agrandissement et des rénovations extérieures au 26, avenue Prince-Edward, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que le requérant devra avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-491 **APPROBATION – PIIA – 41, AVENUE KING**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 41, avenue King exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 juillet 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme les 2, 8 et 14 juin 2016 :

- Plans ;
- Plan topographique ;
- Plan d'implantation ;
- Plan d'aménagement ;
- Élévation façade couleur ;
- Choix de matériaux ;
- Échantillons ou équivalents :
 - Matériaux de revêtement : Brique - Hanson North - Kirkland (rouge) ;
 - Détails architecturaux et bordures : Aluminium - Gentek - Noir 525 ;
 - Soffites et fascia : Aluminium - Gentek - Noir 525 ;
 - Fenêtres : Aluminium - Gentek - Noir 525 ;
 - Portes : Aluminium - Gentek - Noir 525 ;
 - Toiture : Bardeaux d'asphalte - BP Everest – Noir céleste ;

Reçu le 30 juin 2016, de Charline Hébert, Agent technique – Arboriculture :

- Évaluation et recommandations pour les arbres ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 41, avenue King, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que le requérant devra avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 7 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-492 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 35 AVENUE DU BRAS-D'OR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver une demande de dérogation en faveur de l'immeuble situé au 35, avenue du Bras-d'Or, afin de permettre l'élargissement de l'allée véhiculaire à partir de 2 m (6,6') de la ligne de propriété avant au lieu de 3 m (9,8') à l'intérieur de la limite de propriété, tel que requis.

2016-493 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 80, AVENUE LEACOCK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 80, avenue Leacock, afin de permettre que la bordure de béton de l'aire de stationnement soit située à 9 cm (3,63") de la ligne de propriété ouest au lieu de 60 cm (2'), tel que requis.

2016-494 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 26, AVENUE PRINCE-EDWARD

RÉSOLU : Il est proposé par madame Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 26, avenue Prince-Edward, afin de permettre la construction d'un agrandissement avec une marge arrière de 3,64 m (11,96') au lieu de la marge arrière minimale requise de 7,5 m (24,6').

2016-495 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 2800, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 2800, autoroute Transcanadienne, afin de permettre l'installation sur le toit de huit (8) équipements mécaniques d'une hauteur de 3,5 m (11,5') au lieu de la hauteur maximale permise de 3 m (9,8').

2016-496 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2803 POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2803 pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8679.

2016-497 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2815 POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2815 pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus de la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8677.

2016-498 ADOPTION – RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (EMPRISE DU BOULEVARD BRUNSWICK) PAR 9211-9866 QUÉBEC INC., EN VUE D'Y INSTALLER DES CONTENANTS SEMI-ENFOUIS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE TYPE « CAMION-GRUE »

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'adopter un règlement autorisant l'occupation du domaine public (emprise du boulevard Brunswick) par 9211-9866 Québec inc., en vue d'y installer des contenants semi-enfouis de matières résiduelles de type « camion-grue », dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8442.

2016-499 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES USAGES ADDITIONNELS DANS LES HABITATIONS UNIFAMILIALES DÉTACHÉES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'adopter un deuxième projet de règlement modifiant le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les usages additionnels dans les habitations unifamiliales détachées, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-611-8526.

2016-500 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement des biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-501 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2788 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS VISANT À ENCADRER L'INSTALLATION DE BOÎTES DE DONS DE VÊTEMENTS

Madame la conseillère Homan donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2788 sur les permis et certificats visant à encadrer l'installation de boîtes de dons de vêtements sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-502 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE EN CE QUI CONCERNE L'INSTALLATION DE BOÎTES DE DONS DE VÊTEMENTS DANS CERTAINES ZONES

Monsieur le conseiller Beaumont donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage en ce qui concerne l'installation de boîtes de dons de vêtements dans certaines zones sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-503 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE EN CE QUI CONCERNE L'INSTALLATION DE BOÎTES DE DONS DE VÊTEMENTS DANS CERTAINES ZONES

RÉSOLU :
Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage en ce qui concerne l'installation de boîtes de dons de vêtements dans certaines zones, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-7944.

2016-504 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 AFIN DE PERMETTRE L'EMPLOI DE MATÉRIAUX COMBUSTIBLES DANS LA CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU 393, AVENUE SAINT-LOUIS (ÉGLISE PENTECÔTISTE UNIE)

Madame la conseillère Homan donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 afin de permettre l'emploi de matériaux combustibles dans la construction d'un agrandissement au 393, avenue Saint-Louis (Église Pentecôtiste Unie) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-505 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 AFIN DE PERMETTRE L'EMPLOI DE MATÉRIAUX COMBUSTIBLES DANS LA CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU 393, AVENUE SAINT-LOUIS (ÉGLISE PENTECÔTISTE UNIE)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 afin de permettre l'emploi de matériaux combustibles dans la construction d'un agrandissement au 393, avenue Saint-Louis (Église Pentecôtiste Unie), dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8764.

2016-506 AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ DES MUSÉES DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'autoriser madame Céline LeMerlus, Commissaire – Galerie d'art – Stewart Hall, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de la Société des musées du Québec, qui aura lieu à Gatineau, du 4 au 6 octobre 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-702-21-313 (1 000 \$) et 02-702-21-361 (200 \$), tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8727 émis le 22 août 2016.

2016-507 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 31 JUILLET 2016 AU 30 AOÛT 2016, AINSI QUE LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 30 JUILLET 2016 AU 28 AOÛT 2016

La liste des amendements budgétaires pour la période du 31 juillet 2016 au 30 août 2016, ainsi que le registre des chèques pour la période du 30 juillet 2016 au 28 août 2016 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2016-508 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE DATÉ DU 1^{ER} AOÛT 2016

Le procès-verbal du Club Aquatique de Pointe-Claire daté du 1^{er} août 2016 est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2016-509 AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser la présentation, auprès du ministère de la Culture et des Communications, d'une demande d'aide financière à être versée à la Ville de Pointe-Claire pour la bibliothèque ;

D'autoriser madame Micheline Bélanger, Planificatrice – Arts, culture et bibliothèque à signer tout document nécessaire à cet effet, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2016-510 AUTORISATION – PARTICIPATION AU BAL ANNUEL DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE

ATTENDU QUE monsieur le maire Morris Trudeau a été invité à participer, en compagnie de son épouse, au bal annuel de la Fondation de l'hôpital général du Lakeshore qui aura lieu le 12 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE la nature particulière de cet événement justifie la participation de l'épouse de monsieur le maire Trudeau ;

ATTENDU QUE les citoyens s'attendent lors d'une occasion semblable à voir le maire accompagné de son épouse.

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Morris Trudeau, ainsi que son épouse, madame Marthe Trudeau, à représenter la Ville de Pointe-Claire au bal annuel de la Fondation de l'hôpital général du Lakeshore, devant se tenir à l'Hôtel Marriott Terminal Aéroport de Montréal, le 12 novembre 2016 ;

D'autoriser en conséquence, le remboursement des frais encourus par monsieur Trudeau et son épouse, dans le cadre de cette activité, soit un montant de 1 200 \$, (600 \$ par personne), le tout conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8715 émis le 10 août 2016.

2016-511 AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'autoriser madame Emmanuelle Jobidon, Coordonnatrice – Environnement et développement durable, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès sur la gestion des matières résiduelles, qui aura lieu à Laval, les 12 et 13 octobre 2016 ;

D'autoriser en conséquence le remboursement des frais encourus par madame Jobidon, dans le cadre de sa participation à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-470-00-313 et 02-470-00-361.

2016-512 RATIFICATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE ratifier la participation de monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines au congrès de l'ordre des conseillers en ressources humaines agréés qui a eu lieu à Montréal, les 8 et 9 septembre 2016.

2016-513 AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DU QUÉBEC

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser mesdames Katya Borrás, Coordonnatrice - Bibliothèque (pour trois jours), madame Mary Jane O'Neill, Responsable – Référence et programmation adulte, Charlotte Brown, Responsable – Services techniques et Jacynthe Blanchet, Responsable – Services jeunesse (pour deux jours), à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel des professionnels de l'information, qui aura lieu à Montréal, du 31 octobre au 2 novembre 2016 ;

D'autoriser en conséquence le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-702-30-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8740 émis le 22 août 2016.

2016-514 APPROPRIATION – SOMME REQUISE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU STEWART HALL, EN VUE DU 150^e ANNIVERSAIRE DU CANADA EN 2017

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approprier une somme de 250 000 \$ à même le surplus non autrement approprié de la Ville de Pointe-Claire afin de démarrer les travaux de rénovation à Stewart Hall et ce, en vue du 150^e anniversaire du Canada en 2017 ; et

D'autoriser la création d'une réserve spéciale à cet effet.

2016-515 APPROPRIATION – SOMME REQUISE POUR L'ACHAT DE DIVERS VÉHICULES EN 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approprier une somme de 315 000 \$ à même le fond de roulement (33-020-14-001) afin de pourvoir à l'achat de divers véhicules en 2016, tel que lesdits véhicules sont décrits à la section « Description » du dossier décisionnel 16-310-8785, le tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8785 émis le 31 août 2016.

2016-516 AUTORISATION – PARTICIPATION – ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DE L'OUEST DE L'ÎLE

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire a été invitée à participer au 34^e anniversaire du banquet bénéfique organisé par l'Association de la Communauté Noire de l'Ouest de l'Île qui aura lieu le 24 septembre 2016;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'autoriser monsieur le conseiller Jean-Pierre Grenier et madame la conseillère Cynthia Homan à représenter la Ville de Pointe-Claire au 34^e banquet bénéfique organisé par l'Association de la Communauté Noire de l'Ouest de l'Île devant se tenir au centre communautaire Marcel Morin, à Pierrefonds, le 24 septembre 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par monsieur le conseiller Grenier et madame la conseillère Homan à l'égard de leur participation à ce banquet bénéfique, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, et de plus, qu'un achat publicitaire de 100 \$ soit imputé au poste budgétaire 02-111-00-349, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8734 émis le 31 août 2016 .

2016-517 ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS POUR UN MONTANT DE 10 203 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt numéros PC-2723, PC-2724, PC-2725, PC-2726, PC-2728, PC-2742, PC-2743, PC-2749, PC-2765, PC-2773, PC-2780, PC-2781, PC-2789, PC-2732, PC-2737, PC-2757, PC-2766, PC-2813, PC-2820, PC-2821, 2641, 2682, PC-2764, PC-2772, PC-2776, PC-2778, 2678, PC-2758, PC-2763 et PC-2769, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 septembre 2016, au montant de 10 203 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Pointe-Claire a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Marchés Mondiaux CIBC Inc.	98,99300	1 439 000 \$	1,20000 %	2017	2,32438 %
		1 469 000 \$	1,40000 %	2018	
		1 500 000 \$	1,60000 %	2019	
		1 529 000 \$	1,75000 %	2020	
		2 439 000 \$	1,90000 %	2021	
		1 827 000 \$	2,65000 %	2026	
Mackie Research Capital Corporation Scotia Capitaux Inc.	99,13800	1 439 000 \$	1,25000 %	2017	2,32676 %
		1 469 000 \$	1,35000 %	2018	
		1 500 000 \$	1,65000 %	2019	
		1 529 000 \$	1,80000 %	2020	
		2 439 000 \$	2,00000 %	2021	
		1 827 000 \$	2,65000 %	2026	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,93600	1 439 000 \$	1,25000 %	2017	2,32740 %
		1 469 000 \$	1,50000 %	2018	
		1 500 000 \$	1,60000 %	2019	
		1 529 000 \$	1,75000 %	2020	
		2 439 000 \$	1,90000 %	2021	
		1 827 000 \$	2,60000 %	2026	
Financière Banque Nationale Inc.	98,86200	1 439 000 \$	1,25000 %	2017	2,33175 %
		1 469 000 \$	1,50000 %	2018	
		1 500 000 \$	1,60000 %	2019	
		1 529 000 \$	1,75000 %	2020	
		2 439 000 \$	1,85000 %	2021	
		1 827 000 \$	2,60000 %	2026	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc. BMO Nesbitt Burns Inc.	98,91010	1 439 000 \$	1,25000 %	2017	2,33754 %
		1 469 000 \$	1,45000 %	2018	
		1 500 000 \$	1,55000 %	2019	
		1 529 000 \$	1,70000 %	2020	
		2 439 000 \$	1,90000 %	2021	
		1 827 000 \$	2,65000 %	2026	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Marchés Mondiaux CIBC Inc. s'est avéré la plus avantageuse.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement QUE l'émission d'obligations au montant de 10 203 000 \$ de la Ville de Pointe-Claire soit adjugée à Marchés Mondiaux CIBC Inc. ;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

2016-518

APPROBATION – MODIFICATIONS DE CONCORDANCE VISANT DIVERS RÈGLEMENTS – ÉMISSION D'OBLIGATIONS 10 203 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 203 000 \$:

Numéro des règlements d'emprunt	Montant de l'emprunt
PC-2723	3 600 \$
2641	63 843 \$
PC-2724	161 200 \$
2682	358 231 \$
PC-2725	1 339 100 \$
PC-2764	34 251 \$
PC-2726	821 200 \$
PC-2772	48 418 \$
PC-2776	979 089 \$
PC-2728	91 200 \$
PC-2778	671 531 \$
PC-2742	19 600 \$
PC-2743	158 400 \$
PC-2678	249 881 \$
PC-2758	266 700 \$
PC-2749	5 000 \$
PC-2758	83 627 \$
PC-2765	90 600 \$
PC-2763	56 063 \$
PC-2773	77 800 \$
PC-2764	111 190 \$
PC-2780	34 500 \$
PC-2781	113 300 \$
PC-2769	43 498 \$
PC-2789	203 800 \$
PC-2776	88 678 \$
PC-2732	78 100 \$
PC-2737	7 200 \$
PC-2742	9 100 \$
PC-2749	35 600 \$
PC-2757	10 400 \$
PC-2765	61 000 \$
PC-2765	97 400 \$
PC-2766	155 700 \$
PC-2780	261 600 \$
PC-2813	421 025 \$
PC-2820	2 630 375 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 10 203 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 septembre 2016 ;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises » ;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
2800, boulevard Saint-Charles
Kirkland, Québec
H9H 3B6

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année ;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pointe-Claire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2016-519

OBLIGATIONS POUR UN TERME PLUS COURT

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 203 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros PC-2723, PC-2724, PC-2725, PC-2726, PC-2728, PC-2742, PC-2743, PC-2749, PC-2765, PC-2773, PC-2780, PC-2781, PC-2789, PC-2732, PC-2737, PC-2757, PC-2766, PC-2813, PC-2820, PC-2821, 2641, 2682, PC-2764, PC-2772, PC-2776, PC-2778, 2678, PC-2758, PC-2763 et PC-2769, la Ville de Pointe-Claire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 28 septembre 2016) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros PC-2723, PC-2724, PC-2725, PC-2726, PC-2728, PC-2813, PC-2820 et PC-2821, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

dix (10) ans (à compter du 28 septembre 2016) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros PC-2813, PC-2820 et PC-2821, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2016-520 OBLIGATIONS POUR UN TERME ADDITIONNEL

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations ;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire avait, le 19 juillet 2016, un montant de 2 602 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 10 835 000 \$, pour une période de 4 ans en vertu des règlements numéro PC-2742, PC-2749, PC-2765, PC-2780, PC-2732, PC-2737, PC-2757, PC-2765 et PC-2766;

ATTENDU Qu'un montant de 986 263 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 615 737 \$;

ATTENDU QUE le dit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue ;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 28 septembre 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement QUE la Ville de Pointe-Claire emprunte 1 615 737 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 mois et 9 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

2016-521 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES À L'AUTOMNE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'automne 2016 à Abbotsford, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 8 795,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres T1160015 ;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'automne 2016 à Pépinière Yvon Auclair et fils, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 74 066,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres T1160015 ;

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8762 émis le 31 août 2016.

2016-522 RATIFICATION – CONTRAT CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE/ADMINISTRATIVE POUR LE PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN (REM)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE ratifier le contrat octroyé à BC2, au montant de 45 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels pour l'assistance technique/administrative pour le projet de réseau électrique métropolitain (REM) à BC2 ; et

DE ratifier la création d'une réserve spéciale de 45 000 \$ à même le surplus non autrement approprié de la Ville de Pointe-Claire.

2016-523 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIVERS TYPES DE BÉTON/CIMENT POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Meloche concernant la fourniture et la livraison de divers types de béton/ciment pour les années 2015, 2016 et 2017, pour un montant de 10 750,16 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 107 680,99 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 1-02-320-00-623, 1-02-413-01-623 et 1-02-415-00-623, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8705 émis le 9 août 2016.

2016-524 APPROBATION – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION « BILATÉRALE » À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE GROUPE DES VILLES VISÉES PAR LE PROJET REM, INCLUANT LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver la signature d'une entente de confidentialité et de non-divulgence « bilatérale » à intervenir entre la Ville de Montréal, la Ville de Pointe-Claire, huit autres villes, de l'île de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM), dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques sur le nouveau pont Champlain et vers l'Ouest-de-l'île de Montréal, dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8776 ;

D'autoriser le directeur du service des affaires juridiques et greffier, Me Jean-Denis Jacob, avocat, à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2016-525 REJET DES SOUMISSIONS – PROJET DE RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC KINSMEN

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE rejeter toutes les soumissions reçues suite à l'appel d'offres GP160029, lancé pour le projet de reconstruction du chalet de la piscine du Parc Kinsmen, étant donné que les soumissions reçues dépassent largement le budget qui avait été prévu pour l'exécution de ce projet ;

D'autoriser en conséquence, le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres en utilisant un système d'évaluation et de pondération des offres, conformément à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes, après que le projet aura été redéfini de manière à être conforme au budget prévu pour sa réalisation.

2016-526 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX D'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL DES ÉDIFICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Poulin Électrique inc. concernant des travaux d'entretien électrique général des édifices municipaux de la Ville de Pointe-Claire pour l'année 2016, pour un montant de 50 000 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 621 042,26 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-534, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8755 émis le 2 septembre 2016.

2016-527 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES MÉCANIQUES POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et C.I.I. Technologies inc. concernant des travaux d'entretien et de réparation des systèmes mécaniques pour l'année 2016, pour un montant de 50 000 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 512 048,86 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-533, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8742 émis le 2 septembre 2016.

2016-528 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉHICULES HYBRIDES OU CONVENTIONNELS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Location Sauvageau inc. concernant la fourniture et la livraison de véhicules clé en main de promenades hybrides ou conventionnels, en location, catégorie sous-compacte à faible consommation, pour l'année 2016, pour un montant de 30 247,92 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 88 991,48 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-822-91-513, 02-823-15-513, 02-824-70-513, 02-827-74-513, 03-920-15-010, 22-415-32-821, 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8788 émis le 2 septembre 2016.

2016-529 APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET 9211-9866 QUÉBEC INC. CONCERNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver une entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et « 9211-9866 Québec inc. » concernant des travaux municipaux à être effectués afin de permettre la réalisation d'un complexe résidentiel du côté nord du boulevard Brunswick, dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8649 ;

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, l'assistante greffière à signer cette entente au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2016-530 OCTROI D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION DE MOBILIER INTÉRIEUR EN BOIS DE FRÊNE À L'AUTOMNE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour la construction de mobilier intérieur en bois de frêne à l'automne 2016 à Le Boulot Vert, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 31 117,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TI160018 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8781 émis le 1^{er} septembre 2016.

2016-531 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUILLET 2016

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de juillet 2016 telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2016-532 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 13 SEPTEMBRE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 13 septembre 2016, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du service des services administratifs et trésorière.

2016-533 REJET DES SOUMISSIONS – INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DES DÉCORATIONS DE NOËL POUR 2016, 2017 ET 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE rejeter toutes les soumissions reçues suite à l'appel d'offres GP160040 lancé pour l'installation et l'enlèvement des décorations de Noël pour l'année 2016, avec les années 2017 et 2018 en option, étant donné que les soumissions reçues dépassent largement le budget qui avait été prévu pour l'exécution de ce projet ;

D'autoriser en conséquence, le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres en utilisant un système d'évaluation et de pondération des offres, conformément à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes, après que le projet aura été redéfini de manière à être conforme au budget prévu pour sa réalisation ;

D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour le projet des décorations lumineuses de Noël sur les édifices et les rues de la Ville de Pointe-Claire pour l'année 2016, avec les années 2017 et 2018 en option, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-8794.

2016-534 OCTROI D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION ET INSTALLATION D'UNE STÈLE AVEC ÉCRANS DYNAMIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la construction et l'installation d'une stèle avec écrans dynamiques, au centre du terre-plein au sud du boulevard des Sources à Les Enseignes Professionnelles, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 82 143,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IP160003 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 33-020-16-011, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8808 émis le 9 septembre 2016.

2016-535

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
DE lever la présente séance à 20 h 16.

Morris Trudeau, Maire

Danielle Gutierrez, assistante greffière